

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 345

12 février 2013

SOMMAIRE

AIM Investment Management S.A.	16519	Gruenheide Properties S.à r.l.	16525
Ancelle S.à r.l.	16520	Inter Ikea Holding S.A.	16525
A + T architecture S.A.	16520	Investment SO.TE.CO. International S.A.	16560
Aurelia Capital Holding S.A.	16514	Kei S.A.	16523
AVIC International Marine Engineering (Lux)	16515	La Garoupe Luxembourg S.A.	16524
Babosch S.à r.l.	16557	Larochette Investment S.A.	16522
Balderton Capital IV L1 S.à r.l.	16548	Lavett S.à r.l.	16518
Biganos S.A.	16515	Manoir Kasselslay Sàrl	16517
Cambon (Luxembourg) Holding S.à r.l. ..	16521	Matrix Technologie S.A.	16517
C.B.C. Informatique S.A.	16520	Motor Car Leasing S.A.	16560
Century S.à r.l.	16544	Natural Stone Investments S.A.	16522
Charterhouse Dragon II	16521	New NIBC Luxembourg S.à r.l., SICAR ..	16523
Chester Properties I S.à r.l.	16542	NEXUM Loans	16524
ColMassyRedLux Genpar	16518	Patrilar Sàrl	16526
CPC Lux 1	16514	Pentair Technical Products S.à r.l.	16523
Crasin S.A.	16514	Phoenix II Mixed J	16524
DMF Partners Holding S.A.	16554	Premium Coffee Holding S.A.	16522
Doradem S.à r.l.	16514	RFR Immobiliengesellschaft S. à r.l.	16526
D-Two Agency - Agence de communica- tion S.à r.l.	16556	Rifinvest S.A.	16526
Espace Retouche S.à r.l.	16517	Riosal Investment S.A.	16539
Ets. Miller S.à r.l.	16515	Russian Asset MBS S.A.	16527
Financière Sainte Lucie S.A.	16516	Sculptor Sparrow Investments GP S.à r.l.	16527
First Settlement Corp S.à r.l.	16516	SIFC Development Holding S.à r.l.	16536
Five Arrows Managers	16515	Transform Department Built	16519
Gestatec S.A.	16521	Uranium Participation Cyprus Limited-Lu- xembourg Branch	16518
Global Holdings (PX)	16516	XL (Finance) S.à r.l.	16519
Global Pharm Holding S.à r.l.	16516		
Grantor Real Estate S.A.	16525		

Crasin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.216.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 21 décembre 2012, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Sixième résolution:

Le mandat des administrateurs arrivant à échéance, l'assemblée générale décide de renouveler leur mandat jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Le mandat du Commissaire aux Comptes arrivant à échéance, l'assemblée générale décide de renouveler le mandat de Madame Francesca DOCCHIO, 5, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Pour la société CRASIN S.A.

BANQUE DE PATRIMOINES PRIVÉS

Le domiciliataire

Référence de publication: 2013005257/20.

(130005575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Aurelia Capital Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 145.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AURELIA CAPITAL HOLDING S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013005963/11.

(130005332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

CPC Lux 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 147.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 janvier 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013005253/12.

(130005276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Doradem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 77.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013005285/10.

(130005774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

AVIC International Marine Engineering (Lux), Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 173.553.

—

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date 4 janvier 2013

En date du 4 janvier 2013, l'associé unique de la Société a pris la résolution de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:

- Madame Chen XIAO HONG, née le 28 juin 1968 à Pékin, Chine, demeurant au: no. 3-602, 204 Building, Chaoyang District, Pékin 100012, Chine;

- Monsieur Wu WEIDONG, né le 4 février 1968 à Ji Lin, Chine, demeurant au: No. 8, Door No.3, Building No. 9, East Junzhuang, Chaoyang District, Pékin 10012, Chine; et

- Monsieur Mika LAURILEHTO, né le 12 septembre 1964 à Pori, Finlande, demeurant au: Peltokankareentie 8, 20100, Turku, Finlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

AVIC International Marine Engineering (Lux)

Signature

Référence de publication: 2013005159/21.

(130005341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Biganos S.A., Société Anonyme.

Enseigne commerciale: Greenline.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 98.585.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013005192/12.

(130005146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Ets. Miller S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1231 Howald, 17, avenue Berchem.

R.C.S. Luxembourg B 69.156.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013005294/10.

(130005579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Five Arrows Managers, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 143.757.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Five ARROWS MANAGERS

M. Angelo Luis

Référence de publication: 2013005325/11.

(130005403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

First Settlement Corp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 166.604.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous, TMF Luxembourg S.A., vous informons de la dénonciation de la convention conclue en date du 26 juin 2012 entre les sociétés:

TMF Luxembourg S.A.

Luxembourg

R.C.S. R15302

Siège social: 46A Avenue J.F.Kennedy

L-1855 Luxembourg

(le "domiciliataire")

et

First Settlement Corp S.à r.l.

Luxembourg

R.C.S. B 166604

Siège social: 1, Allée Scheffer

L-2520 Luxembourg, Luxembourg

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

TMF Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013005323/22.

(130005546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Global Holdings (PX), Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 150.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013005346/10.

(130006029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Global Pharm Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 161.892.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005347/10.

(130005701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Financière Sainte Lucie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 64.654.

Les comptes au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013005330/12.

(130005843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Matrix Technologie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9125 Schieren, 119, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 105.704.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 26 novembre 2012 que:

1) L'assemblée générale révoque de sa qualité d'administrateur de la société:

- Madame Sonia Maria PIRES COELHO, employée, née à Murça (Portugal) le 13 janvier 1980, demeurant à L- 7620 LAROCLETTE, 54, rue de Mersch.

L'assemblée générale nomme comme nouvel administrateur de la société:

- Monsieur Mario Manuel RIO DOS SANTOS, homme à tout faire, né à Moçambique (Afrique) le 7 avril 1973, demeurant à L- 9233 DIEKIRCH, 37, avenue de la Gare, qui accepte.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schieren, le 9 janvier 2013.

Pour la société

C.F.N GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013005083/25.

(130004708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Manoir Kasselslay Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9769 Roder, Maison 21.

R.C.S. Luxembourg B 102.515.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 07 janvier 2013.

Martine WEINANDY

Notaire

Référence de publication: 2013005082/12.

(130004970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Espace Retouche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 15, rue André Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 65.705.

—
Par décision de l'associé unique du 26 octobre 2012, il a été décidé à l'unanimité d'accepter la cession de parts sociales datée du 25 octobre 2012.

Suite à cette cession de parts sociales, la société TIERRA S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social au 10, Rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86 219, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, est devenue l'associée unique des 100 parts sociales de la société ESPACE RETOUCHE S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée le 17 juillet 1998 par-devant Maître Léon THOMAS dit Tom METZLER, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65 705 et établie à L-1424 Luxembourg, 15, rue André Duchscher.

Pour la société

Référence de publication: 2013005312/17.

(130005204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

ColMassyRedLux Genpar, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 172.393.

Extrait de contrats de transfert de parts sociales

Colony Luxembourg S.à r.l., associé unique de la Société, a transféré, avec effet au 20 décembre 2012:

- 6.300 parts sociales de la Société à SISTERS SOPARFI S.A., une société anonyme de droit Luxembourg ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 85.387; et

- 6.300 parts sociales de la Société à SOCOFI S.A.S., une société par actions simplifiée de droit français ayant son siège social au 30, rue de Saint Pétersbourg, 75008 Paris et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Paris sous le numéro 789 677 036.

A compter du 20 décembre 2012, le capital social de la Société est donc détenu comme suit:

	Parts sociales de la Société
SISTERS SOPARFI S.A.	6.300
SOCOFI S.A.S.	6.300
TOTAL	12.600

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013005218/26.

(130005105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Lavett S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 93.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013005445/10.

(130005628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Uranium Participation Cyprus Limited-Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 132.260.

Par résolutions prises en date du 13 décembre 2012, le conseil d'administration de la personne morale de droit étranger a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Georges Dassonville, avec adresse au 5, Rue Henri Kirpach, L-8237 Mamer, de son mandat de gérant de la succursale, avec effet au 31 décembre 2012.

2. Nomination de Tony Whiteman, avec adresse au 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange/Walferdange, au mandat de gérant de la succursale, avec effet au 1^{er} janvier 2013 et pour une durée indéterminée.

Le gérant sera autorisé à signer tout document pour le compte de la succursale luxembourgeoise et (avec tout amendement laissé à sa libre appréciation qu'il peut juger adapté) réaliser tout acte qu'il peut considérer opportun en relation avec l'exécution ou l'accomplissement de l'objet de la succursale luxembourgeoise, ses activités et toutes ses fonctions.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004954/18.

(130005003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

XL (Finance) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 82.522.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société XL (Finance) S.à r.l., en liquidation volontaire, tenue au siège social de la Société en date du 21 décembre 2012, que les associés, après avoir entendu le rapport du commissaire, ont pris les résolutions suivantes:

1) Décharge au liquidateur, la société Fides (Luxembourg) S.A., immatriculée sous le numéro B 41469 au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

2) Décharge au Commissaire à la liquidation, la société EQ Audit S.à r.l., immatriculée sous le numéro B 124782 au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant son siège social au 2, Rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg.

3) Clôture de la liquidation.

4) Désignation de l'endroit où seront conservés les livres et les documents sociaux pendant cinq ans:
2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fides (Luxembourg) S.A.

Liquidateur

Référence de publication: 2013004988/22.

(130004652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Transform Department Built, Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 86.541.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 15 novembre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6^{ème} chambre, après avoir entendu Madame le Juge-Commissaire Christiane JUNCK, en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme TRANSFORM DEPARTMENT BUILT S.A. immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B86541.

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Sylvie Denayer

Le liquidateur

Référence de publication: 2013004946/17.

(130004379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

AIM Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.055.

Il résulte des actes de la Société que Monsieur Gregorio Pupino, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, a présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur en date du 30 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2013005137/15.

(130005661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Ancelle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 94.840.862,27.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 172.921.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique du 27 novembre 2012 que;

1. Monsieur David DAYAN, né le 18 mai 1973 à Pantin (France) demeurant 78 boulevard Maurice Barrès, F-92200 Neuilly-sur-Seine (France) est nommé gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

2. Monsieur Olivier LIEGEOIS, né le 27 octobre 1976 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, est nommé gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur David DAYAN, Gérant de catégorie A,
- Monsieur Olivier LIEGEOIS, Gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005120/20.

(130005089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

A + T architecture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 13, rue Kalchesbrück.

R.C.S. Luxembourg B 93.488.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013005103/12.

(130006050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

C.B.C. Informatique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 124.561.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2012

Première résolution.

L'assemblée Générale constate que le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes est venu à échéance.

Deuxième résolution.

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

- Monsieur Daniel SANTARINI, administrateur-délégué, demeurant à L-4879 LAMADELAINE 79 rue de la Montagne
- Monsieur Germain JUNG, administrateur, demeurant à L-3265 BETTEMBOURG 10 op Fankenacker
- Monsieur Jean-Paul JACOBY, administrateur demeurant à L-4397 PONTPIERRE 19 am Bockelsfeld.

Est désigné comme commissaire aux comptes la Société Luxembourgeoise de Révision Sàrl, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1220 Luxembourg, 246 rue de Beggen.

Le mandat de l'administrateur-délégué, des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2018.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

SANTARINI Daniel / JUNG Germain / JACOBY Jean-Paul.

Référence de publication: 2013005198/22.

(130005716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Charterhouse Dragon II, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 313.700,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 117.701.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 21 décembre 2012

L'associé unique de la Société;

- approuve le rapport du liquidateur de la Société;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 21 décembre 2012;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans au siège social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Charterhouse Dragon II, en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2013005212/20.

(130006080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Cambon (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 56.965.784,14.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 172.895.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique du 27 novembre 2012 que:

1. Monsieur Michael DAYAN, né le 5 novembre 1981 à Charenton Le Pont (France) demeurant 76 boulevard Maurice Barrès, F-92200 Neuilly-sur-Seine (France) est nommé gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.
2. Monsieur Philippe SALPETIER, né à Libramont (Belgique) le 19 août 1970, demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg est nommé gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Michael DAYAN, Gérant de catégorie A,
- Monsieur Philippe SALPETIER, Gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005202/20.

(130005091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Gestatec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 86.750.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 janvier 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013004649/14.

(130004935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Larochette Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 48.403.

L'assemblée générale annuelle du 19 décembre 2012 a ratifié la décision prise par le Conseil d'administration par voie circulaire relative à la cooptation de Monsieur Yannick KANTOR en tant qu'administrateur de catégorie A avec effet au 31 mars 2012 et la démission de Madame Marie BOURLOND de ses fonctions d'administrateur. Le mandat de l'Administrateur définitivement élu, s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Cette même assemblée générale a accepté la démission des administrateurs de catégorie A Monsieur Guy KETTMANN avec effet immédiat, ainsi que Monsieur Yannick KANTOR avec effet rétroactif au 12 novembre 2012.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'Administration est composé d'un administrateur de catégorie A et de deux administrateurs de catégorie B.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Pour: LAROCLETTE INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013004725/22.

(130004683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Natural Stone Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.956.

1. Suite à une fusion par absorption et un changement de dénomination, le commissaire aux comptes est Alter Domus Luxembourg S.à r.l. avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 14 novembre 2011 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004782/13.

(130004510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Premium Coffee Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 112.152.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue le 12 décembre 2012

L'assemblée acte la démission de TOP Audit S.A. (anciennement PKF Abax Audit S.A.) de son mandat de commissaire. L'assemblée ratifie rétroactivement au 20 novembre 2012, la nomination de Compliance & Control, B.172.482, 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg, comme commissaire. Le mandat de commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013

L'assemblée acte la démission de Mr BITZ Jean-Batiste en date du 28 Septembre 2012 de son mandat d'administrateur. L'Assemblée ratifie rétroactivement au 28 septembre 2012, la nomination de Mr Mathias MATTI demeurant 53, Chemin de Chamblandes à CH-1009 Pully comme administrateur. Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2013004824/19.

(130004452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

New NIBC Luxembourg S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 113.099.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés unique de la société New NIBC Luxembourg S.à r.l., SICAR (la "Société") tenue à Luxembourg le 4 janvier 2013

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale des associés de la Société tenue en date du 4 janvier 2013 que l'assemblée générale des associés:

- a pris connaissance du rapport de liquidation dressé par le collège des liquidateurs en date du 4 janvier 2013;
- a pris connaissance et accepté les conclusions du rapport dressé par le réviseur d'entreprises agréé sur le rapport de liquidation;
- a pris connaissance et approuvé les comptes de liquidation datés du 4 janvier 2013 tels que préparés par le collège des liquidateurs;
- a donné décharge pleine et entière au réviseur d'entreprises agréé et aux membres du collège des liquidateurs pour l'accomplissement de leurs missions;
- a prononcé la clôture de la liquidation de New NIBC Luxembourg S.à r.l., SICAR avec effet au 4 janvier 2013 et a décidé que les livres et les documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation à l'ancien siège social de la Société auprès de Citco (Luxembourg) S.A.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013004783/25.

(130004366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Pentair Technical Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.500,00.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.
R.C.S. Luxembourg B 80.928.

—
Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 30 décembre 2012 que Monsieur Adrian Plowman a été révoqué de sa position de gérant de type A de la Société avec effet au 30 décembre 2012.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Angela Lageson, comme gérante de type A de la Société;
- Christophe Maillard, comme gérant de type B de la Société; et
- Marjorie Allo, comme gérante de type B de la Société.

Le 9 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013004809/17.

(130004587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Kei S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 66, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 26.781.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013004707/12.

(130004607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

NEXUM Loans, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 137.864.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2012, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2012, LAC/2012/61726.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société d'investissement à capital variable sous la forme d'une société anonyme «NEXUM LOANS», ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 137.864, constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1067 du 30 avril 2008.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 15 septembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2877 du 24 novembre 2011.

Les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de publication de la clôture de liquidation dans le journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) à l'adresse suivante: 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2013004791/23.

(130004907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

La Garoupe Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 93.264.

EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société LA GAROUBE LUXEMBOURG S.A. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand-Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour LA GAROUBE LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013004720/13.

(130004453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Phoenix II Mixed J, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 110.512.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société avec effet du 3 janvier 2013

En vertu de l'acte de transfert de parts, avec effet du 3 janvier 2013,

- la société Phoenix Holdco I S.à r.l. a transféré ses 462 parts sociales de la Société à Taliesin III GmbH & Co. KG, ayant son siège social à Jägerstr. 58, 10117 Berlin, Allemagne, et

- la société Phoenix Holdco 2 GmbH & Co. KG a transféré ses 38 parts sociales de la Société à Taliesin Jersey Limited, ayant son siège social à Elisabeth House, 9 Castle Street, St Helier, JE2 3RT, Jersey, Iles Anglo Normandes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Habiba Boughaba

Mandataire

Référence de publication: 2013004813/18.

(130004346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Gruenheide Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.747.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Gruenheide Properties S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013004645/12.

(130004686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Inter Ikea Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 38.952.

Extrait du procès verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenu le 21 novembre 2012

- Constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 231 du 30 mai 1992,
- Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu en date du 14 novembre 2011 selon acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n°6 du 2 janvier 2012.

Il résulte des résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société lors de sa réunion du 21 novembre 2012 que:

«le siège social de la Société est transféré du 35, Avenue Monterey, L-2163, Luxembourg-Ville, le Grand - Duché du Luxembourg au 2, Rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg-Ville, le Grand-Duché du Luxembourg».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 9 janvier 2013.

Pour la Société

Evgenia Matveeva

Référence de publication: 2013004687/21.

(130004794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Grantor Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 133.665.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2012, enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2012, LAC/2012/62403, aux droits de soixante-quinze euros (75.-EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "GRANTOR REAL ESTATE S.A., en liquidation volontaire", R.C.S. Luxembourg N° B 133665, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 5 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2922 du 15 décembre 2007.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B62780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004653/21.

(130004446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

RFR Immobiliengesellschaft S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 125.600.

Il résulte d'un acte de cession sous seing privé signé le 20 novembre 2012 que la société Venture Property Holdings Limited a cédé et transporté, avec effet au 7 décembre 2012:

- 210 parts sociales de classe B qu'elle détenait dans la Société à la société RFR LUX HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n°B 125601;

- 30 parts sociales de classe B qu'elle détenait dans la Société à la société RFR Holding GmbH, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au Guiollettstrasse 54, D-60325 Frankfurt am Main, immatriculée auprès du Registre de Commerce du tribunal de Frankfurt am Main sous le n°75354.

Il en résulte que la nouvelle répartition des parts sociales est dorénavant la suivante:

- Venture Property Holdings Limited		10 parts sociales B
- RFR Lux Holdings S.à.r.l.	250 parts sociales A	210 parts sociales B
- RFR Holding GmbH		30 parts sociales B
Total	250 parts sociales A	250 parts sociales B

Luxembourg, le 8 décembre 2012.

Pour extrait conforme

SG Audit S.à r.l.

Référence de publication: 2013004872/23.

(130004529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Patrilar Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 43.240.

Veillez noter que Mme Mercedes DAURELLA FRANCO, gérante, est décédée.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour PATRILAR Sàrl

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013004829/12.

(130004983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Rifinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 132.748.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg en date du 9 janvier 2013

Reconduction des mandats des administrateurs à savoir Messieurs Jean-Marc FABER, né le 7/04/1966 à Luxembourg, Christophe MOUTON né le 20/11/1971 à Saint-Mard (Belgique) et Manuel BORDIGNON né le 04/06/1969 à Esch-sur-Alzette, tous demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2019.

Reconduction du mandat du Commissaire aux Comptes à savoir la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l. ayant son siège social au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

RIFINVEST S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013004876/19.

(130004848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Russian Asset MBS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.377.

—
Extrait des minutes du conseil d'administration tenu au siège social de la société le 2 janvier 2013

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, Route d'Esch L - 1471 Luxembourg, enregistré sous le numéro B65477 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société concernant l'audit des comptes annuels se clôturant le 31 décembre 2010 et 2011.

A Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013004225/16.

(130003972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Sculptor Sparrow Investments GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 173.970.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of December.

Before us, Maître Gérard LECUIT, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MaplesFS (Luxembourg) S.A., a public limited company (société anonyme) having its registered office at 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 124.056,

here represented by Bernard Bronckart, employee, whose professional address is at 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a power of attorney given under private seal on the 13th day of December, 2012.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Sculptor Sparrow Investments GP S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the city of Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality of Niederanven by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments

issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company, enterprise or partnership. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares in registered form, with a par value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one manager or a board of managers (the Board). The managers are appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the Board.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting.

Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two(2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. External Auditors (réviseurs d'entreprises).

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and

(v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to

one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

Subscription and Payment

MaplesFS (Luxembourg) S.A., represented as stated above, declares to subscribe to one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares in registered form, with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to be allocated to the share capital account of the Company.

The amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand euros (1,000.-EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Cédric Bradfer, born on August 2, 1978, in Chambéry, France, with professional address at 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Ronan Carroll, born on November 11, 1971, in Dublin, Ireland, with professional address at 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Bernard Bronckart, born on October 21, 1966, in Ougrée, Belgium, with professional address at 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-septième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MaplesFS (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est situé à L-2633 Senningerberg, 6D, EBBC, route de Trèves, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 124.056,

représenté par Monsieur Bernard Bronckart, employé privé, résidant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6D, EBBC, route de Trèves, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 13 décembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Sculptor Sparrow Investments GP S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune de Niederanven par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un cent (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un gérant ou un conseil de gérance (le Conseil). Les gérants sont nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de 2 gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes les personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

MaplesFS (Luxembourg) S.A., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un cent (EUR 0,1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.

Le montant de vingt mille dollars américains (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille euros (1.000.-EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Cédric Bradfer, né le 2 août 1978 à Chambéry, France, dont la résidence professionnelle est située au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Bernard Bronckart, né le 21 octobre 1966 à Ougrée, Belgique, dont la résidence professionnelle est située au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Ronan Carroll, né le 11 novembre 1971 à Dublin, Irlande, dont la résidence professionnelle est située au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: B. Bronckart, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61362. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Releveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004252/486.

(130003795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

SIFC Development Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 156.000.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 110.942.

In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SIFC Development Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B110.942 (the Company), incorporated pursuant to a deed before the same notary on September 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 204 of January 28, 2006. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed before the same notary held on September 5, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 2527 of October 11, 2012,

AIG Real Estate Opportunity X – South Korea, a company organized under the laws of United Kingdom, with registered office at 32 Old Slip 28th Floor, New York, NY 10005, United States of America, registered under number LP11010 (the Sole Shareholder),

Here represented by Mrs. Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 12, 2012.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. the Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company;
- II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of four million Korean Won (KRW 4,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred and fifty-two million Korean Won (KRW 152,000,000) to an amount of one hundred and fifty-six million Korean Won (KRW 156,000,000) by the issuance of four (4) new shares quota having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas;

2. Allocation of an amount of three-hundred and seventy thousand sevenhundred and sixty-three Korean Won (KRW 370,763.-) to the share premium account of the Company;

3. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1 and 2 above;

4. Amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the above changes;

5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four million Korean Won (KRW 4,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred and fifty-two million Korean Won (KRW 152,000,000) to an amount of one hundred and fifty-six million Korean Won (KRW 156,000,000) by the issuance of four (4) new shares quota having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, represented as thereabove mentioned, declares to subscribe for four (4) new shares quota having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas, in the Company and to pay them up by payment in cash amounting to four thousand and thirty-one United States Dollars and fourteen Cents (USD 4,031.14), being the equivalent of four million three-hundred and seventy thousand seven hundred and sixty-three Korean Won (KRW 4,370,763.-) at the exchange rate of USD 1 = KRW 1,084.250 of which four million Korean Won (KRW 4,000,000) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and three hundred and seventy thousand seven hundred and sixty-three Korean Won (KRW 370,763.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of four thousand and thirty-one United States Dollars and fourteen Cents (USD 4,031.14) being the equivalent of four million three hundred and seventy thousand seven hundred and sixty-three Korean Won (KRW 4,370,763.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall read as follows:

“ **Art. 6.** The corporate capital of the Company is fixed at one hundred and fifty-six million Korean Won (KRW 156,000,000) represented by one hundred and fiftysix (156) share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le douze décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SIFC Development Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.942 (la Société), constituée suivant un acte reçu par devant le notaire instrumentant le 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 204 du 28 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 2527 du 11 octobre 2012,

AIG Real Estate Opportunity X – South Korea, une société de droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au 32 Old Slip 28th Floor, New York, NY 10005, immatriculée sous le numéro LP11010 (l'Associé Unique),

Ici représentée par Madame Annick Braquet, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 décembre 2012,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société; II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre millions de Won coréens (KRW 4.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante-deux millions de Won coréens (KRW 152.000.000,-), à un montant de cent cinquante-six millions de Won coréens (KRW 156.000.000,-), par l'émission de quatre (4) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

2. Allocation d'un montant de trois cent soixante-dix mille sept cent soixante-trois Won coréens (KRW 370.763,-) au compte prime d'émission de la Société;

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée aux points 1. et 2. ci-dessus;

4. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus;

5. Modification des livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre millions de Won coréens (KRW 4.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante-deux millions de Won coréens (KRW 152.000.000,-), à un montant de cent cinquante-six millions de Won coréens (KRW 156.000.000,-), par l'émission de quatre (4) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les quatre (4) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société et les payer intégralement par un apport en numéraire s'élevant à quatre mille trente-et-un dollars américains et quatorze cents (USD 4.031,14), équivalant à quatre millions trois cent soixante-dix mille sept cent soixante-trois Won coréens (KRW 4.370.763,-) au taux de change de USD 1 = KRW 1.084,250 dont quatre millions de Won coréens (KRW 4.000.000,-) seront affectés au compte capital social de la Société et trois cent soixante-dix mille sept cent soixante-trois Won coréens (KRW 370.763,-) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de quatre mille trente-et-un dollars américains et quatorze cents (USD 4.031,14), équivalant à quatre millions trois cent soixante-dix mille sept cent soixante-trois Won coréens (KRW 4.370.763,-) est immédiatement à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à cent cinquante-six millions de Won coréens (KRW 156.000.000,-) représenté par cent cinquante-six (156) parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60027. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013004287/146.

(130003304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Riosal Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 67.610.

L'an deux mille douze, le douze décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "RIOSAL INVESTMENT S.A.", établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 139 du 4 mars 1999, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 67610.

La séance est ouverte à 11.15 heures sous la présidence de Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sandra SCHWEIZER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabelle LOUMAYE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Refonte complète des statuts en S.A.U.

2.- Démission des 3 administrateurs en fonction.

3.- Nomination d'un administrateur unique, à savoir Monsieur Raul Jaime SALAZAR BELLO, né le 18 octobre 1955 à Mexico (Mexique) demeurant au C.Camino Hoyarrasa 177, Alcobendas - Madrid, Espagne.

4.- Divers.

II.- Que sur le vu de l'entièreté des titres au porteur et ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, les MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX VIRGULE SOIXANTE-NEUF EUROS (€ 30.986,69.-) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide une refonte complète des statuts de la société, lesquels auront la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination - Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «RIOSAL INVESTMENT S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut acquérir et mettre en valeur tous brevets, licences et marques et autres droits se rattachant à ces brevets, licences et marques ou pouvant les compléter.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, à différentes sociétés (filiales ou non).

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a encore pour objet de toucher des indemnités et des rémunérations des sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 30.986,69.- (trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf Euros), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000.- (cinq millions d'Euros) représenté par 50.000 (cinquante mille) actions, sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant sous les mêmes conditions que pour les modifications de statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 12 décembre 2017, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte les démissions des 3 administrateurs en fonction Messieurs Jean-François Cordemans, Vincent Ciletti, et la société anonyme Kronos Management S.A., et leur accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer un administrateur unique savoir:

Monsieur Raul Jaime SALAZAR BELLO, né le 18 octobre 1955 à Mexico (Mexique) demeurant au C.Camino Hoyarrasa 177, Alcobendas - Madrid, Espagne.

Son mandat expirera en 2016.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société et sont estimés approximativement à 1.200.-.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: BELLI, SCHWEIZER, LOUMAYE, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12/12/2012 Relation: EAC/2012/16660 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 02 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001236/207.

(130000177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Chester Properties I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 86.726.

L'an deux mil douze, le quatorzième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

FALCONER HOLDINGS, S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 22 rue Marie-Adélaïde, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138126,

ici représentée Madame Sylvie Lexa, employée privée, demeurant professionnellement au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que FALCONER HOLDINGS, S.A., précitée est l'associé unique (l'Associé Unique) de CHESTER PROPERTIES I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie Adélaïde, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86726 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors de résidence à Luxembourg le 29 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 978 du 26 juin 2002;

- que les statuts de la Société ont été modifiés une dernière fois constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 11 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 326 du 13 février 2009; et

- que le capital social actuel de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Ensuite, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 (versions anglaise et française, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

Art. 5. The registered office of the Company is established in the Grand Duchy of Luxembourg within the municipality of Niederanven and may be transferred within such municipality by means of a resolution of its manager(s). It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Version française:

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven, au Grand-Duché de Luxembourg et peut être transféré à une autre adresse dans cette commune par décision du ou des gérants. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présente acte est évalué à environ EUR 1.100.

Pouvoirs

La personne comparante es qualités qu'elle agit, donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu à la personne comparante es qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état civil et lieu de résidence, celle-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Sylvie Lexa, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 décembre 2012. LAC/2012/60687. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 janvier 2013.

Référence de publication: 2013000747/63.

(130000138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Century S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.543.002,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 165.948.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Century S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 165.948 (the Company). The Company has been incorporated on December 5, 2011 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 431, page 20668, dated February 17, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on April 24, 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1624, page 77918, dated June 28, 2012.

THERE APPEARED:

1. CVI Luxembourg Forty, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 165.920 (CVI);

here represented by Anne-Claire Wax, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

2. Orion III European 14 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.028 (Orion);

here represented by Anne-Claire Wax, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

3. QDM (Cheapside) LLP, a limited liability partnership incorporated under the laws of England and Wales, with registered address at 40 Kimbolton Road, Bedford, Bedfordshire MK40, 2NR, United Kingdom, registered with the Companies House under number OC373614 (QDM, and collectively with CVI and Orion, the Shareholders),

here represented by Anne-Claire Wax, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that:

I. Fifteen thousand and two (15,002) shares of the Company with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company from its present amount of fifteen thousand and two pound sterling (GBP 15,002.-) represented by seven thousand five hundred (7,500) class A shares having a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, seven thousand five hundred (7,500) class B shares having a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, and two (2) class C shares having a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, by a total amount of two million five hundred and twenty-eight thousand pound sterling (GBP 2,528,000.-), so as to bring the share capital of the Company to two million five hundred and forty-three thousand and two pound sterling (GBP 2,543,002.-), by way of the issue of one million two hundred and sixty-four thousand (1,264,000) class A shares having a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, and one million two hundred and sixty-four thousand (1,264,000) class B shares having a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each;

3. Subscription to new shares and payment of the share capital increase specified in item 1. above;

4. Amendment to article 6 of the Articles;

5. Amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and to any employee or manager of the shareholders of the Company in Luxembourg, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company; and

6. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its present amount of fifteen thousand and two pound sterling (GBP 15,002.-) represented by seven thousand five hundred (7,500) class A shares having a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, seven thousand five hundred (7,500) class B shares having a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, and two (2) class C shares having a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, by a total amount of two million five hundred and twenty-eight thousand pound sterling (GBP 2,528,000.-), so as to bring the share capital of the Company to two million five hundred and forty-three thousand and two pound sterling (GBP 2,543,002.-), by way of the issue of one million two hundred and sixty-four thousand (1,264,000) class A shares having a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, and one million two hundred and sixty-four thousand (1,264,000) class B shares having a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

Subscription - Payment

CVI, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one million two hundred and sixty-four thousand (1,264,000) class A shares and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of a receivable having an aggregate value of one million two hundred and sixty-four thousand pound sterling (GBP 1,264,000.-) held by CVI against the Company (the CVI Contributed Assets).

The CVI Contributed Assets have an aggregate fair market value of one million two hundred and sixty-four thousand pound sterling (GBP 1,264,000.-), which shall be allocated to the nominal share capital of the Company.

It was evidenced by a certificate issued by CVI (the CVI Certificate), that:

- CVI is the owner of the CVI Contributed Assets;
- CVI has the power to dispose of the Contributed Assets;
- as of the date of the certificate, the fair market value of the CVI Contributed Assets was of at least one million two hundred and sixty-four thousand pound sterling (GBP 1,264,000.-); and
- the CVI Contributed Assets are to be contributed by CVI to the Company in exchange for the issue by the Company of one million two hundred and sixty-four thousand (1,264,000) Class A Shares having a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each."

Orion, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one million two hundred and sixty-four thousand (1,264,000) class B shares and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of a receivable having an aggregate value of one million two hundred and sixty-four thousand pound sterling (GBP 1,264,000.-) held by Orion against the Company (the Orion Contributed Assets).

The Orion Contributed Assets have an aggregate fair market value of one million two hundred and sixty-four thousand pound sterling (GBP 1,264,000.-), which shall be allocated to the nominal share capital of the Company.

It was evidenced by a certificate issued by Orion (the Orion Certificate), that:

- Orion is the owner of the Orion Contributed Assets;
- Orion has the power to dispose of the Contributed Assets;
- as of the date of the certificate, the fair market value of the Orion Contributed Assets was of at least one million two hundred and sixty-four thousand pound sterling (GBP 1,264,000.-); and
- the Orion Contributed Assets are to be contributed by Orion to the Company in exchange for the issue by the Company of one million two hundred and sixty-four thousand (1,264,000) Class B Shares having a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each."

The CVI Certificate and the Orion Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

The Shareholders resolve to amend article 6 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“The Company’s share capital is set at two million five hundred and forty-three thousand and two pound sterling (GBP 2,543,002.-) represented by one million two hundred and seventy-one thousand and five hundred (1,271,500) class A shares, one million two hundred and seventy-one thousand and five hundred (1,271,500) class B shares and two (2) class C shares all having a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the shareholders’ register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and to any employee or manager of the shareholders of the Company in Luxembourg, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholders’ register of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 3,100.-.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Es folgt die Deutsche Übersetzung des Englischen Textes:

Im Jahre zweitausendelf, am siebenundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxembourg,

wurde eine außerordentliche Versammlung (die Versammlung) der Gesellschafter von Century S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxemburg, im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 165.948 eingetragen (die Gesellschaft), abgehalten. Die Gesellschaft wurde am 5. Dezember 2011 gemäß Urkunde von Maître Jean Seckler, Notar mit Amtssitz in Junglinster, gegründet, und im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 431, Seite 20668, vom 17. Februar 2012 veröffentlicht. Die Gesellschaftssatzung (die Satzung) ist das letzte Mal gemäß Urkunde von Maître Henri Hellinckx, vorbenannt, am 24. April 2011 geändert worden, und im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1624, Seite 77918, vom 28. Juni 2012 veröffentlicht worden.

SIND ERSCIENEN:

CVI Luxembourg Forty, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxemburg, im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 165.920 eingetragen (CVI),

hier vertreten durch Anne-Claire Wax, Avocat à la Cour, berufsansässig in Luxemburg, aufgrund einer ihr ausgestellten privatschriftlichen Vollmacht.

ORION III EUROPEAN 14 S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxemburg, im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 163.028 eingetragen (Orion),

hier vertreten durch Anne-Claire Wax, Avocat à la Cour, berufsansässig in Luxemburg, aufgrund einer ihr ausgestellten privatschriftlichen Vollmacht.

QDM (Cheapside) LLP, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet nach dem Recht des Vereinigten Königreichs, mit Sitz 40 Kimbolton Road, Bedford, Bedfordshire MK40, 2NR, Vereinigtes Königreichs, im Companies House unter Nummer OC373614 eingetragen (QDM, und gemeinsam mit CVI und Orion, die Gesellschafter),

hier vertreten durch Anne-Claire Wax, Avocat à la Cour, berufsansässig in Luxemburg, aufgrund einer ihr ausgestellten privatschriftlichen Vollmacht.

Die oben genannten Vollmachten bleiben nach Unterzeichnung "ne varietur" durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Gesellschafter haben den unterzeichneten Notar ersucht, folgendes festzuhalten:

I. Fünfzehntausend und zwei (15.002) Anteile der Gesellschaft mit einem Nennwert von je einem Britischen Pfund (GBP 1,-) pro Anteil, die das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, werden an dieser Versammlung ordnungsgemäß vertreten, die Versammlung ist infolgedessen für rechtmäßig angesehen und darf sich über die hiernach wiedergegebenen Tagesordnungspunkte beraten.

II. Die Tagesordnung der Versammlung ist wie folgt:

1. Verzicht auf ordnungsgemäße Ladung zur Versammlung;

2. Erhöhung des Gesellschaftskapitals vom gegenwärtigen Betrag von fünfzehntausendzwei Britischen Pfund (GBP 15.002,-) aufgeteilt in siebentausendfünfhundert (7.500) A-Klasse Anteile mit einem Nennwert von je einem Britischen Pfund (GBP 1,-) pro Anteil, siebentausendfünfhundert (7.500) B-Klasse Anteile mit einem Nennwert von je einem Britischen Pfund (GBP 1,-) pro Anteil, und zwei (2) C-Klasse Anteile mit einem Nennwert von je einem Britischen Pfund (GBP 1,-) pro Anteil, durch einen Gesamtbetrag von zwei Millionen fünfhundertachtundzwanzigtausend Britische Pfund (GBP 2.528.000,-), um das Gesellschaftskapital auf zwei Millionen vierhundertdreißigtausendzwei Britische Pfund (GBP 2.453.002,-) zu bringen, durch Ausgabe von einer Million zweihundertvierundsechzigtausend (1.264.000) A-Klasse Anteilen mit einem Nennwert von je einem Britischen Pfund (GBP 1,-) pro Anteil, und einer Million zweihundertvierundsechzigtausend (1.264.000) B-Klasse Anteilen mit einem Nennwert von je einem Britischen Pfund (GBP 1,-) pro Anteil;

3. Zeichnung neuer Anteile und Bezahlung der Erhöhung des im Punkt 2 beschriebenen Gesellschaftskapitals;

4. Änderung von Artikel 6. der Satzung;

5. Änderung des Aktienregisters, um oben genannte Änderungen wiederzugeben und Übertragung einer Handlungsvollmacht an jeden Geschäftsführer der Gesellschaft und jeden Angestellten und Geschäftsführer der Gesellschafter der Gesellschaft, alle einzeln handelnd, um im Namen der Gesellschaft die Eintragung der neu ausgegebenen Anteile zu vollziehen; und

6. Verschiedenes.

Alsdann haben die erschienenen Parteien, vertreten durch ihre Bevollmächtigte, den unterzeichneten Notar ersucht folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Da das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist, verzichtet die Versammlung auf die ordnungsgemäße Einladung zur Versammlung. Die Gesellschafter betrachten sich als ordnungsgemäß eingeladen und erklären, von der ihnen vorab übertragenen Tagesordnung vollständig Kenntnis zu haben.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen das Gesellschaftskapital vom gegenwärtigen Betrag von fünfzehntausendzwei Britischen Pfund (GBP 15.002,-) aufgeteilt in siebentausendfünfhundert (7.500) A-Klasse Anteile mit einem Nennwert von je einem Britischen Pfund (GBP 1,-) pro Anteil, siebentausendfünfhundert (7.500) B-Klasse Anteile mit einem Nennwert von je einem Britischen Pfund (GBP 1,-) pro Anteil, und zwei (2) C-Klasse Anteile mit einem Nennwert von je einem Britischen Pfund (GBP 1,-) pro Anteil, durch einen Gesamtbetrag von zwei Millionen fünfhundertachtundzwanzigtausend Britische Pfund (GBP 2.528.000,-) zu erhöhen, um das Gesellschaftskapital auf zwei Millionen vierhundertdreißigtausendzwei Britische Pfund (GBP 2.453.002,-) zu bringen, durch Ausgabe von einer Million zweihundertvierundsechzigtausend (1.264.000) A-Klasse Anteilen mit einem Nennwert von je einem Britischen Pfund (GBP 1,-) pro Anteil, und einer Million zweihundertvierundsechzigtausend (1.264.000) B-Klasse Anteilen mit einem Nennwert von je einem Britischen Pfund (GBP 1,-) pro Anteil.

Zeichnung - Bezahlung

CVI, vorgenannt und vertreten wie oben erwähnt, erklärt, dass sie eine Million zweihundertvierundsechzigtausend (1.264.000) A-Klasse Anteile gezeichnet hat, und dass sie diese durch Sacheinlage einer Forderung in einem Gesamtbetrag von einer Million zweihundertvierundsechzigtausend Britischen Pfund (GBP 1.264.000,-), die CVI gegen die Gesellschaft besitzt, vollständig eingezahlt hat (die CVI Contributed Assets).

Die CVI Contributed Assets haben einen Gesamtmarktwert von einer Million zweihundertvierundsechzigtausend Britische Pfund (GBP 1.264.000,-), der dem nominalen Gesellschaftskapital zugeteilt werden soll.

Es wurde durch eine von CVI ausgegebenen Bescheinigung (die CVI Bescheinigung), gezeigt dass:

„- CVI ist der Inhaber der CVI Contributed Assets;

- CVI ist fähig, über die CVI Contributed Assets zu verfügen;

- am Tag der Ausstellung der Bescheinigung betrug der Gesamtmarktwert der CVI Contributed Assets mindestens eine Million zweihundertvierundsechzigtausend Britische Pfund (GBP 1.264.000,-); und

- die CVI Contributed Assets sollen von CVI zur Gesellschaft beigesteuert werden, als Entgelt für die Ausgabe von der Gesellschaft von einer Million zweihundertvierundsechzigtausend (1.264.000) A-Klasse Anteilen mit einem Nennwert von je einem Britischen Pfund (GBP 1,-) pro Anteil.“

Orion, vorgenannt und vertreten wie oben erwähnt, erklärt, dass sie eine Million zweihundertvierundsechzigtausend (1.264.000) B-Klasse Anteile gezeichnet hat, und dass sie diese durch Sacheinlage einer Forderung in einem Gesamtbetrag von einer Million zweihundertvierundsechzigtausend Britischen Pfund (GBP 1.264.000,-), die Orion gegen die Gesellschaft besitzt, vollständig eingezahlt hat (die Orion Contributed Assets).

Die Orion Contributed Assets haben einen Gesamtmarktwert von einer Million zweihundertvierundsechzigtausend Britische Pfund (GBP 1.264.000,-), der dem nominalen Gesellschaftskapital zugeteilt werden soll.

Es wurde durch eine von Orion ausgegebenen Bescheinigung (die Orion-Bescheinigung), gezeigt dass:

„- Orion ist der Inhaber der Orion Contributed Assets;

- Orion ist fähig, über die Orion Contributed Assets zu verfügen;
- am Tag der Ausstellung der Bescheinigung betrug der Gesamtmarktwert der Orion Contributed Assets mindestens eine Million zweihundertvierundsechzigtausend Britische Pfund (GBP 1.264.000,-); und
- die Orion Contributed Assets sollen von Orion zur Gesellschaft beigesteuert werden, als Entgelt für die Ausgabe von der Gesellschaft von einer Million zweihundertvierundsechzigtausend (1.264.000) B-Klasse Anteile mit einem Nennwert von je einem Britischen Pfund (GBP 1,-) pro Anteil.“

Die CVI-Bescheinigung und die Orion-Bescheinigung bleiben nach Unterzeichnung "ne varietur" durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen Artikel 6.1. der Satzung wie folgt zu ändern:

„Das Gesellschaftskapital beträgt zwei Millionen vierhundertdreiundfünfzigtausendundzwei Britische Pfund (GBP 2.453.002,-) aufgeteilt in eine Million zweihunderteinundsiebzigtausendfünfhundert (1.271.500) A-Klasse Anteile, eine Million zweihunderteinundsiebzigtausendfünfhundert (1.271.500) B-Klasse Anteile und zwei (2) C-Klasse Anteile mit einem Nennwert von je einem Britischen Pfund (GBP 1,-) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.“

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, der Aktienregister zu ändern, um oben genannte Änderungen wiederzugeben, durch übertragene Handlungsvollmacht an jeden Geschäftsführer der Gesellschaft und jeden Angestellten und Geschäftsführer der Gesellschafter der Gesellschaft in Luxemburg, alle einzeln handelnd, um im Namen der Gesellschaft die Eintragung der neu ausgegebenen Anteile im Aktienregister zu vollziehen.

Kosten

Die der Gesellschaft entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen aufgrund der Erhöhung des Geschäftskapitals, werden auf ungefähr EUR 3.100 geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument der Erschienenen vorgelesen wurde, hat die Erschienene zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: A.-C. WAX und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57777. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signature): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 2. Januar 2013.

Référence de publication: 2013001583/258.

(130001481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Balderton Capital IV L1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 736.254,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 154.351.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of November.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), (hereinafter "Luxembourg"),

Appeared the following:

Balderton Capital IV, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Delaware (United States of America), having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801, Wilmington, Delaware, United States of America, registered with the Company Register of Delaware under number 4631756 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr Arnaud Fostier, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 november 2012.

The appearing party has requested the undersigned notary to act that:

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be appended to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that it currently holds the entire share capital of Balderton Capital IV L1 S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated under the laws of Luxembourg, by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of the 9th July 2010, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 1738 of 26 August 2010, with a share capital of five hundred and eighty-three thousand three hundred and five (USD 583,305.-), with registered office at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.351 (the "Company"). The Company's Articles of Incorporation have been amended, for the last time, on 23 December 2011 by a deed enacted by Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 570 of 3 March 2012 (the "Articles of Associations").

The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To create three (3) new classes of shares to be denominated class G, class H and class I having the rights set out in the Company's amended Articles of Association;

2. To increase the Company's share capital by an amount of one hundred and fifty-two thousand nine hundred and forty-nine United States Dollars (USD 152,949.-), so as to raise it from its current amount of five hundred and eighty-three thousand three hundred and five United States Dollars (USD 583,305.-) to seven hundred and thirty-six thousand two hundred and fifty-four United States Dollars (USD 736,254.-) divided into (i) seventeen thousand three hundred and seventy (17,370) ordinary shares, eighty-seven thousand seven hundred and one (87,701) Class A Shares, (iii) two hundred and two thousand seventy-three (202,073) Class B Shares, (iv) ninety-seven thousand four hundred and five (97,405) Class C Shares, (v) seventy-eight thousand three hundred and seventeen (78,317) class D shares, (vi) one hundred twenty-five thousand seven hundred and twenty-two (125,722) class E shares, (vii) ten thousand five hundred and seventy-nine (10,579) class F shares, (viii) one hundred and ten thousand eight hundred and eighty nine (110,889) class G shares, (ix) two thousand four hundred and ninety-seven (2,497) class H shares and (x) three thousand seven hundred and one (3,701) class I shares, all with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each;

3. To issue (i) six hundred and two (602) class A shares (ii) nine thousand nine hundred and fifty-one (9,951) class B shares, (iii) twenty-five thousand three hundred and nine (25,309) class C shares, (iv) one hundred and ten thousand eight hundred and eighty nine (110,889) class G shares (v) two thousand four hundred and ninety-seven (2,497) class H shares and (vi) three thousand seven hundred and one (3,701) class I shares all with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, having the rights and privileges set out in the Company's amended Articles of Association and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder on the proposed capital increase;

4. To accept the subscription by the Sole Shareholder of (i) six hundred and two (602) class A shares (ii) nine thousand nine hundred and fifty-one (9,951) class B shares, (iii) twenty-five thousand three hundred and nine (25,309) class C shares, (iv) one hundred and ten thousand eight hundred and eighty nine (110,889) class G shares (v) two thousand four hundred and ninety-seven (2,497) class H shares and (vi) three thousand seven hundred and one (3,701) class I shares all with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and the full payment of these new shares by a contribution in kind consisting of (i) a definite due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company, in the amount of six hundred and two United States Dollars (USD 602.-) (ii) a definite due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company, in the amount of nine thousand nine hundred and fifty-one United States Dollars (USD 9,951.-) (iii) a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company, in the amount of twenty-five thousand three hundred and nine United States Dollars (USD 25,309.-) (iv) a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company, in the amount of one hundred and ten thousand eight hundred and eighty-nine United States Dollars (USD 110,889.-), (v) a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company, in the amount of two thousand four hundred and ninety-seven United States Dollars (USD 2,497.-) and (vi) a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company, in the amount of three thousand seven hundred and one United States Dollars (USD 3,701.-);

5. To amend article 5 of the Company's Articles of Association so as to reflect the resolutions to be adopted under the preceding items;

6. To amend article 24 of the Articles of Association so as to reflect the resolutions to be adopted under the preceding items;

7. Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to create three (3) new classes of shares to be denominated class G, class H and class I having the rights set out in the Company's amended Articles of Association.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved increase the Company's share capital by an amount of one hundred and fifty-two thousand nine hundred and forty-nine United States Dollars (USD 152,949.-), so as to raise it from its current amount of five hundred and eighty-three thousand three hundred and five United States Dollars (USD 583,305.-) to seven hundred and thirty-six thousand two hundred and fifty-four United States Dollars (USD 736,254.-) divided into (i) seventeen thousand three hundred and seventy (17,370) ordinary shares, eighty-seven thousand seven hundred and one (87,701) Class A Shares, (iii) two hundred and two thousand seventy-three (202,073) Class B Shares, (iv) ninety-seven thousand four hundred and five (97,405) Class C Shares, (v) seventy-eight thousand three hundred and seventeen (78,317) class D shares, (vi) one hundred twenty-five thousand seven hundred and twenty-two (125,722) class E shares, (vii) ten thousand five hundred and seventy-nine (10,579) class F shares, (viii) one hundred and ten thousand eight hundred and eighty nine (110,889) class G shares, (ix) two thousand four hundred and ninety-seven (2,497) class H shares and (x) three thousand seven hundred and one (3,701) class I shares, all with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each;

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to issue (i) six hundred and two (602) class A shares (ii) nine thousand nine hundred and fifty-one (9,951) class B shares, (iii) twenty-five thousand three hundred and nine (25,309) class C shares, (iv) one hundred and ten thousand eight hundred and eighty nine (110,889) class G shares (v) two thousand four hundred and ninety-seven (2,497) class H shares and (vi) three thousand seven hundred and one (3,701) class I shares all with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, having the rights and privileges set out in the Company's amended Articles of Association and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder on the proposed capital increase, and to accept the subscription and payment as follows:

Fourth resolution - Subscription/Payment

Thereupon, now appeared Mr Arnaud Fostier, prenamed, acting in his capacity as duly authorised agent and attorney-in-fact of the Sole Shareholder.

The appearing person declared to subscribe, in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to (i) six hundred and two (602) class A shares (ii) nine thousand nine hundred and fifty-one (9,951) class B shares, (iii) twenty-five thousand three hundred and nine (25,309) class C shares, (iv) one hundred and ten thousand eight hundred and eighty nine (110,889) class G shares (v) two thousand four hundred and ninety-seven (2,497) class H shares and (vi) three thousand seven hundred and one (3,701) class I shares all with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and to fully pay these new shares by a contribution in kind (the "Contribution in Kind") consisting of (i) a definite due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company, in the amount of six hundred and two United States Dollars (USD 602.-) (ii) a definite due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company, in the amount of nine thousand nine hundred and fifty-one United States Dollars (USD 9,951.-) (iii) a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company, in the amount of twenty-five thousand three hundred and nine United States Dollars (USD 25,309.-) (iv) a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company, in the amount of one hundred and ten thousand eight hundred and eighty-nine United States Dollars (USD 110,889.-), (v) a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company, in the amount of two thousand four hundred and ninety-seven United States Dollars (USD 2,497.-) and (vi) a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company, in the amount of three thousand seven hundred and one United States Dollars (USD 3,701.-) (the "Receivables").

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, declared that there exist no impediments to the free disposal of the Receivables, and that each of the Receivables is a definite and duly payable receivable of the Sole Shareholder. The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further irrevocably and unconditionally waives, releases and discharges the Company from all its obligations and liabilities towards the Sole Shareholder in respect of the Receivables so contributed.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further declares that the aggregate value of the Contribution in Kind has been certified at one hundred and fifty-two thousand nine hundred and forty-nine United States Dollars (USD 152,949.-) in a declaration of contribution signed by the representatives of the Sole Shareholder and confirmed in a declaration of recipient company signed by the representatives of the Company.

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the Company's Articles of Association, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The share capital of the Company is set at seven hundred and thirty-six thousand two hundred and fifty-four United States Dollars (USD 736,254.-) divided into (i) seventeen thousand three hundred and seventy (17,370) ordinary shares (ii) eighty-seven thousand seven hundred and one (87,701) Class A Shares, (iii) two hundred and two thousand seventy-three (202,073) Class B Shares, (iv) ninety-seven thousand four hundred and five (97,405) Class C Shares, (v) seventy-eight thousand three hundred and seventeen (78,317) class D shares, (vi) one hundred twenty-five thousand seven hundred and twenty-two (125,722) class E shares, (vii) ten thousand five hundred and seventy-nine

(10,579) class F shares, (viii) one hundred and ten thousand eight hundred and eighty nine (110,889) class G shares, (ix) two thousand four hundred and ninety-seven (2,497) class H shares and (x) three thousand seven hundred and one (3,701) class I shares, all with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 24 of the Articles of Association of the Company which shall from now on read as follows:

« **Art. 24. Allocation of the results.** The Sole Shareholder has allocated the Company's assets and liabilities amongst the classes of shares as follows: (i) the Class A Shares shall track the eighty-seven thousand seven hundred and one (87,701) Class A Shares class A shares in Balderton Capital IV L2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B0154355 (the "Subsidiary"), (ii) the Class B Shares shall track the two hundred and two thousand seventy-three (202,073) Class B Shares in the Subsidiary, (iii) the Class C Shares shall track the ninety-seven thousand four hundred and five (97,405) class C shares in the Subsidiary, (iv) the Class D Shares shall track the seventy-eight thousand three hundred and seventeen (78,317) class D shares in the Subsidiary, (v) the Class E Shares shall track the one hundred twenty-five thousand seven hundred and twenty-two (125,722) class E shares in the Subsidiary (vi) the Class F Shares shall track the ten thousand five hundred and seventy-nine (10,579) class F shares in the Subsidiary (vii) the Class G Shares shall track the one hundred and ten thousand eight hundred and eighty nine (110,889) class G shares in the Subsidiary (viii) the Class H Shares shall track the two thousand four hundred and ninety-seven (2,497) class H shares in the Subsidiary and (ix) the Class I Shares shall track the three thousand seven hundred and one (3,701) class I shares in the Subsidiary. "

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand three hundred and fifty Euro (EUR 1,350.-).

Declaration

The undersigned notary is proficient in English and states herewith that on request of the above appearing person's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person's proxy holder and in case of any discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person's proxy holder, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trentième jour du mois de novembre.

Par devant nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (ci-après "Luxembourg").

A comparu:

Balderton Capital IV, LP, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Delaware, sous le numéro 4631756 ("l'Associé Unique"),

ici représentée par Mr Arnaud Fostier, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 novembre 2012.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire soussigné d'acter que:

Ladite procuration, qui après avoir été paraphée et signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, devra être annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante déclare qu'elle détient actuellement la totalité du capital social de Balderton Capital IV L1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1738, le 26 août 2010, ayant un capital social de cinq cent quatre-vingt-trois mille trois cent cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 583.305.-) et ayant son siège social au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.351 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés, pour la dernière fois, par acte notarié de Maître Léonie Grethen, notaire, de résidence à Luxembourg, le 23 décembre 2011, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 570, le 3 mars 2012 (les "Statuts de la Société") (les "Statuts de la Société").

La partie comparante a requis le notaire soussigné de formaliser les résolutions suivantes:

Ordre du jour

1. Créer trois (3) nouvelles classes de parts sociales qui seront dénommées parts sociales de catégorie G, parts sociales de catégorie H et parts sociales de catégorie I ayant les droits définis dans la version modifiée des Statuts de la Société;

2. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent cinquante-deux mille six cent quarante-neuf Dollars Américains (USD 152.949,-), pour le porter de son montant actuel de cinq cent quatre-vingt-trois mille trois cent cinq Dollars Américains (USD 583.305,-), à sept cent trente six mille deux cent cinquante quatre Dollars Américains (USD 736.254,-) représentés par (i) dix-sept mille trois cent soixante dix (17.370) parts sociales ordinaires, (ii) quatre-vingt sept mille sept cent une (87.701) parts sociales de catégorie A, (iii) deux cent deux mille soixante-treize (202.073) parts sociales de catégorie B, (iv) quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent cinq (97.405) parts sociales de catégorie C, (v) soixante dix-huit mille trois cent dix-sept (78.317) parts sociales de catégorie D, (vi) cent vingt cinq mille sept cent vingt-deux (125.722) parts sociales de catégorie E, (vii) dix mille cinq cent soixante-dix-neuf (10.579) parts sociales de catégorie F, (viii) cent dix mille huit cent quatre-vingt-neuf (110.889) parts sociales de catégorie G, (ix) deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (2.497,-) parts sociales de catégorie H et (x) trois mille sept cent une (3.701) parts sociales de catégorie I toutes ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune;

3. Emettre (i) six cent deux (602) parts sociales de catégorie A, (ii) neuf mille neuf cent cinquante-une (9.951) parts sociales de catégorie B, (iii) vingt cinq mille trois cent neuf (25.309) parts sociales de catégorie G (iv) cent dix mille huit cent quatre vingt-neuf (110.889) parts sociales de catégorie G (v) deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (2.497) parts sociales de catégorie H et (vi) trois mille sept cent une parts sociales de catégorie I toutes ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune, ayant les droits et privilèges définis dans la version modifiée des Statuts de la Société et donnant droit à versement de dividendes à compter du jour de la décision de l'Associé Unique sur l'augmentation de capital proposée;

4. Accepter la souscription par l'Associé Unique de (i) six cent deux (602), (ii) neuf mille neuf cent cinquante-une (9.951) parts sociales de catégorie B, (iii) vingt cinq mille trois cent neuf (25.309) parts sociales de catégorie G (iv) cent dix mille huit cent quatre vingt-neuf (110.889) parts sociales de catégorie G (v) deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (2.497) parts sociales de catégorie H et (vi) trois mille sept cent une (3.701) parts sociales de catégorie I toutes ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune, et du paiement intégral de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en (i) une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique envers la Société, d'un montant de six cent deux Dollars Américain (USD 602,-), (ii) une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique envers la Société, d'un montant de neuf mille neuf cent cinquante-un dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 9.951,-), (iii) une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique envers la Société, d'un montant de vingt-cinq mille trois cent neuf un dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.309,-), (iv) une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique envers la Société, d'un montant de cent dix mille huit cent quatre-vingt-neuf un dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 110.889,-), (v) une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique envers la Société, d'un montant de deux mille quatre-cent quatre-dix-sept un dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.497,-) et (vi) une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique envers la Société, d'un montant de trois mille sept cent un Dollars Américain (USD 3.701,-);

5. Modification de l'article 5 des Statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus;

6. Modification de l'article 24 des Statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus;

7. Divers.

La partie comparante, dûment représentée, a déclaré d'avoir été informée de toutes les résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de trois (3) nouvelles classes de parts sociales qui seront dénommées parts sociales de catégorie G, parts sociales de catégorie H et parts sociales de catégorie I ayant les droits définis dans la version modifiée des Statuts de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent cinquante-deux mille six cent quarante-neuf Dollars Américains (USD 152.949,-), pour le porter de son montant actuel de cinq cent quatre-vingt-trois mille trois cent cinq Dollars Américains (USD 583.305,-), à sept cent trente six mille deux cent cinquante quatre Dollars Américains (USD 736.254,-) représentés par (i) dix-sept mille trois cent soixante dix (17.370) parts sociales ordinaires, (ii) quatre-vingt sept mille sept cent une (87.701) parts sociales de catégorie A, (iii) deux cent deux mille soixante-treize (202.073) parts sociales de catégorie B, (iv) quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent cinq (97.405) parts sociales de catégorie C, (v) soixante dix-huit mille trois cent dix-sept (78.317) parts sociales de catégorie D, (vi) cent vingt cinq mille sept cent vingt-deux (125.722) parts sociales de catégorie E, (vii) dix mille cinq cent soixante-dix-neuf (10.579) parts sociales de catégorie F, (viii) cent dix mille huit cent quatre-vingt-neuf (110.889) parts sociales de catégorie G, (ix) deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (2.497,-) parts sociales de catégorie H et (x) trois mille sept cent une (3.701) parts sociales de catégorie I toutes ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre (i) six cent deux (602) parts sociales de catégorie A, (ii) neuf mille neuf cent cinquante-une (9.951) parts sociales de catégorie B, (iii) vingt cinq mille trois cent neuf (25.309) parts sociales de catégorie G (iv) cent dix mille huit cent quatre vingt-neuf (110.889) parts sociales de catégorie G (v) deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (2.497) parts sociales de catégorie H et (vi) trois mille sept cent une (3.701) parts sociales de catégorie I, toutes ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune, ayant les droits et privilèges définis dans la version modifiée des Statuts de la Société et donnant droit à versement de dividendes à compter du jour de la décision de l'Associé Unique sur l'augmentation de capital proposée, et d'accepter la souscription et le paiement comme suit:

Quatrième résolution - Souscription / Paiement

Ensuite, a comparu Mr Arnaud Fostier, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique, susmentionné à (i) six cent deux (602) parts sociales de catégorie A, (ii) neuf mille neuf cent cinquante-une (9.951) parts sociales de catégorie B, (iii) vingt cinq mille trois cent neuf (25.309) parts sociales de catégorie G (iv) cent dix mille huit cent quatre vingt-neuf (110.889) parts sociales de catégorie G (v) deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (2.497) parts sociales de catégorie H et (vi) trois mille sept cent une (3.701) parts sociales de catégorie I, toutes avec une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune, et de payer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en nature ("l'Apport en Nature") consistant en (i) une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique envers la Société, d'un montant de six cent deux Dollars Américain (USD 602,-), (ii) une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique envers la Société, d'un montant de neuf mille neuf cent cinquante-un dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 9.951,-), (iii) une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique envers la Société, d'un montant de vingt-cinq mille trois cent neuf un dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.309,-), (iv) une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique envers la Société, d'un montant de cent dix mille huit cent quatre-vingt-neuf un dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 110.889,-), (v) une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique envers la Société, d'un montant de deux mille quatre-cent quatre-dix-sept un dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.497,-) et (vi) une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique envers la Société, d'un montant de trois mille sept cent un Dollars Américain (USD 3.701,-) (les "Créances").

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment désigné, déclara qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition des Créances, et que les Créances sont des créances certaines, et dûment exigibles de l'Associé Unique. L'Associé Unique de la Société, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment désigné, en outre, libère et décharge, irrévocablement et sans conditions, la Société de toutes ses obligations et responsabilités envers l'Associé Unique en ce qui concerne les Créances ainsi apportées.

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment désigné, en outre, déclare que la valeur totale de l'Apport en Nature a été certifiée à cent cinquante-deux mille neuf cent quarante-neuf Dollars Américains (USD 152.949,-) dans une déclaration d'apport signée par les représentants de l'Associé Unique et confirmée dans une déclaration de la société bénéficiaire signée par les représentants de la Société.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-dessus, l'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à sept cent trente-six mille deux cent cinquante quatre Dollars Américains (USD 736.254,-) représenté par (i) dix-sept mille trois cent soixante dix (17.370) parts sociales ordinaires, (ii) quatre-vingt sept mille sept cent une (87.701) parts sociales de catégorie A, (iii) deux cent deux mille soixante-treize (202.073) parts sociales de catégorie B, (iv) quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent cinq (97.405) parts sociales de catégorie C, (v) soixante dix-huit mille trois cent dix-sept (78.317) parts sociales de catégorie D, (vi) cent vingt cinq mille sept cent vingt-deux (125.722) parts sociales de catégorie E, (vii) dix mille cinq cent soixante-dix-neuf (10.579) parts sociales de catégorie F, (viii) cent dix mille huit cent quatre-vingt-neuf (110.889) parts sociales de catégorie G, (ix) deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (2.497,-) parts sociales de catégorie H et (x) trois mille sept cent une (3.701) parts sociales de catégorie I toutes ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée."

Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 24 des Statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 24. Affectation des Bénéfices.** L'Associé Unique a attribué l'actif et le passif de la Société parmi les Catégorie de parts sociales de la façon suivante: (i) les Parts Sociales de Catégorie A lient les quatre vingt sept mille sept cent une (87.701) parts sociales de Catégorie A dans Balderton Capital IV, L2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeois sous le numéro B0154355 (la "Filiale"), (ii) les parts sociales de Catégorie B lient les deux cent deux

mille soixante-treize (202.073) parts sociales de catégorie B dans la Filiale, (iii) les parts sociales de Catégorie C lient les quatre-vingt dix-sept mille quatre cent cinq (97.405) parts sociales de Catégorie C dans la Filiale, (iv) les parts sociales de Catégorie D lient les soixante dix-huit mille trois cent dix-sept (78.317) parts sociales de Catégorie D dans la Filiale, (v) les parts sociales de Catégorie E lient les cent vingt cinq mille sept cent vingt-deux (125.722) parts sociales de Catégorie E dans la Filiale, (vi) les parts sociales de Catégorie F lient les dix mille cinq cent soixante-dix-neuf (10.579) parts sociales de catégorie F dans la Filiale, (vii) les parts sociales de Catégorie G lient les cent dix mille huit cent quatre-vingt-neuf (110.889) parts sociales de catégorie G dans la Filiale, (viii) les parts sociales de Catégorie H lient les deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (2.497) parts sociales de catégorie H dans la Filiale et (ix) les parts sociales de Catégorie H lient les deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (2.497) parts sociales de catégorie H dans la Filiale "

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cent cinquante Euro (EUR 1.350,-).

Déclaration

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Signé: Fostier, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57161. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001540/326.

(130000570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

DMF Partners Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 97.994.

DISSOLUTION

In the year two thousand twelve, on the twenty-sixth day of November.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"DMF Corporation Holdings (CY) Limited" a limited company duly incorporated pursuant to the Laws of Republic of Cyprus, having its registered office at 12, Egypt Street 1097 Nicosia, registered with the Cyprus Trade Register under number HE 283851,

Here represented by Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, with power of substitution, on November 20th, 2012.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

That it is the holder of all shares of "DMF Partners Holding S.A." (the "Company"), a public limited liability company having its registered office at L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, which has been incorporated by a deed by the notary Me Gérard LECUIT, notary residing professionally in Luxembourg, on December 18th, 2003, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 123 of January 30th, 2004,

registered with the Register Trade and Companies of Luxembourg B 97994.

The subscribed capital of the company is set at thirty one thousand euros (31,000.- EUR) divided into three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR) each, fully paid up.

The appearing party declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company;

Being the sole shareholder of the shares and liquidator of the Company the appearing party, represented as here above declares that all assets will be realised, and property of all assets will be transferred to the sole shareholder that any and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for. Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the sole shareholder, irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The appearing party gives discharge to directors and auditor for their mandates up to this date.

It was decided to cancel the shareholders' register of the company dissolved.

The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five years at 128, Boulevard de la Petrusse, L-2330 Luxembourg, the aforesaid being the company registered office.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy. However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of, or reimbursement to the sole shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication and subject to the non-respect by any creditor of the dissolved Company of the granting of guarantees.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately nine hundred euros (900,- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

"DMF Corporation Holdings (CY) Limited" une société limitée constituée sous les lois de la République de Chypre, ayant son siège social 12, Egypt Street 1097 Nicosia, inscrite auprès du Registre du Commerce de Chypre sous le numéro HE 283851,

Ici représentée par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, avec pouvoir de substitution, le 20 novembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est l'actionnaire unique de la société "DMF Partners Holding S.A." (la "Société"), ayant son siège à L-2230 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, constituée suivant acte reçu par Me Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 123 du 30 janvier 2004,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 97994.

Le capital social de la Société est de trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

La comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

En agissant en qualité de liquidateur de la Société, tant qu'en qualité d'actionnaire unique, elle déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer. Tous les actifs seront réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique, de sorte que la liquidation de la société sera considérée comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante aux administrateurs et commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56224. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001645/103.

(130001065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

D-Two Agency - Agence de communication S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 163.677.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze.

le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Pol DE BODT, commerçant, demeurant à B-6043 Ransart, rue René Delhaize, 134

2.- Madame Françoise DALLONS, sans emploi, épouse de Monsieur Pol DE BODT, demeurant à B-6043 Ransart, rue René Delhaize, 134.

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 20 décembre 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire et l'ont prié d'acter ce qui suit:

I.- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée D-Two Agency Agence de communication S.à r.l., avec siège social à L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 163.677 (NIN 2011 2436 473), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 septembre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2763 du 12 novembre 2011.

II.- Que la société a un capital social de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Pol DE BODT, prénommé, vingt-quatre parts sociales	24
2.- Madame Françoise DALLONS, prénommée, soixante-seize parts sociales	76
Total: cent parts sociales	100

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que les comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent expressément que la société D-Two Agency Agence de communication S.à r.l. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les parts sociales ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

V.- Ensuite les comparants, représentés comme dit ci-avant, en leur qualité de seuls associés et de liquidateurs de la société ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident la dissolution anticipée de la société à partir de ce jour. Ils déclarent que des provisions ont été faites pour couvrir les dettes de la société et les frais de dissolution.

Deuxième résolution

Les associés s'engagent à reprendre personnellement et solidairement l'actif et le passif de la société.

Troisième résolution

Les livres et documents comptables de la société seront conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante: B-6043 Ransart, rue René Delhaize, 134.

Quatrième résolution

Les associés donnent décharge aux gérants de la société pour l'exécution de leur mandat.

Constatation

Suite aux résolutions qui précèdent les associés constatent que la société a cessé d'exister et qu'elle est dissoute et requièrent la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 27 décembre 2012. Relation: ECH/2012/2292. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 3 janvier 2013

Référence de publication: 2013001629/56.

(130001240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Babosch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 173.859.

Im Jahre zweitausendzwoölf, am zwanzigsten Dezember.

Vor Uns dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

sind erschienen:

1) Herr Dr. Bernhard Engelbrecht, geboren am 21. Dezember 1967 in München, Deutschland, wohnhaft in 25a, Boulevard Royal, L- 2449 Luxemburg; und

2) Frau Pia Engelbrecht, geboren am 14. Februar 1967 in Passau, Deutschland, wohnhaft in 25a, Boulevard Royal, L-2449 Luxemburg, beide vertreten durch Herrn Tobias Locher, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg,

jeweils aufgrund einer am 16. Dezember 2012 in Luxemburg erteilten Vollmacht.

Die von dem Erschienenen und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" gezeichneten Vollmachten bleiben dieser Urkunde beigefügt und sind zusammen mit dieser bei der zuständigen Registerstelle einzureichen.

Die wie vorstehend beschrieben vertretenen Erschienenen haben den Notar gebeten, die nachstehende Satzung einer den einschlägigen Gesetzen sowie den Bestimmungen dieser Satzung unterliegenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) zu Protokoll zu nehmen.

Titel I. Bezeichnung, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den bestehenden luxemburgischen Gesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner jeweils geltenden Fassung sowie dieser Satzung unterliegt.

Art. 2. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung "Babosch S.à r.l."

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg. Sofern außerordentliche Ereignisse, insbesondere politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur einzutreten drohen oder eingetreten sind, welche die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Verbindung zwischen diesem Sitz und ausländischen Staaten beeinträchtigen, kann die Gesellschaft ihren Sitz nach Maßgabe der in Luxemburg geltenden Rechtsvorschriften vorübergehend bis zum Ende dieser Ereignisse in einen anderen Staat verlegen.

Eine solche Sitzverlegung hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, welche Luxemburgisch bleibt. Die Erklärung der Sitzverlegung soll Dritten durch jenes Organ der Gesellschaft bekannt gemacht werden, welches angesichts der herrschenden Umstände am besten dazu in der Lage ist.

Art. 4. Das Ziel der Gesellschaft ist

- das Kaufen oder Halten von Anteilen an einer oder mehreren Immobiliengesellschaften;
- die Gewährung von Finanzierung an Immobiliengesellschaften, vorausgesetzt, dass sie direkt oder indirekt durch eine oder mehrere Immobiliengesellschaften von der Gesellschaft kontrolliert werden; und/oder
- das Kaufen von Immobilien und die Entwicklung, Verwaltung, der Betrieb, die Vermietung und der Verkauf (einschließlich Privatisierung) von durch die Gesellschaft gehaltenen Immobilien.

Für diese Klausel gilt, dass "Immobilien" das Eigentum an Grundstücken (bestehend aus Land und Gebäuden), langfristige Immobilien-bezogene Anlagen (solche wie Oberflächeneigentum (surface ownership), Hauptleasing (master-lease), Volleigentum (fee simple ownership), exklusive Nutzungsrechte (concession) und Nießbrauch (lease-hold), Erwerbsoptionen und zukünftige Verpflichtungen, die nach Fertigstellung in Bezug auf solche Grundstücke und grundstückbezogenen Langzeitinteressen und anderen Vermögensgegenstände erworben werden, die notwendig sind, um solche Grundstück und grundstückbezogenen Langzeitinteressen zu betreiben, beinhaltet. Für die Zwecke dieser Klausel bezeichnet "Immobiliengesellschaft" jede Gesellschaft oder anderes Investitionsvehikel, dessen Ziel (gemäß ihrer Gesellschaftssatzung oder anderer Gründungsunterlagen) der Kauf von Immobilien und die Entwicklung, Verwaltung, der Betrieb, die Vermietung und der Verkauf (einschließlich der Privatisierung) von durch diesen Investitionsvehikel gehaltenen Immobilien (direkt oder indirekt durch eine oder mehrere Investitionsvehikel mit entsprechender Zielsetzung), der Kauf oder das Halten von Anteilen an einem oder mehreren Investitionsvehikel mit entsprechender Zielsetzung und/oder Gewährung von Finanzierung an solchen Investitionsvehikel bleibt, vorausgesetzt, dass die finanzierte Immobilie letztendlich von der Gesellschaft kontrolliert wird.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten und Transaktionen durchführen, die sie für notwendig erachtet, um ihre Ziele zu erfüllen sowie alle Tätigkeiten, die direkt oder indirekt mit der Förderung der Erreichung ihrer Ziele verbunden sind, einschließlich Transaktionen zur Absicherung von Interessen und/oder Wechselkursrisiken.

Die Gesellschaft kann sich durch Eigen- oder Fremdkapital finanzieren.

Art. 5. Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Dauer gegründet.

Art. 6. Die Gesellschaft wird nicht durch Insolvenz, Zahlungsunfähigkeit oder Verlust der Geschäftsfähigkeit eines Gesellschafters aufgelöst.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 7. Das Gesellschaftskapital beträgt vierzehntausend EURO (EUR 14.000,-) und ist eingeteilt in einhundertvierzig (140) Anteile von je einhundert EURO (EUR 100,-).

Art. 8. Solange nur ein Anteilinhaber besteht, kann dieser die Anteile frei übertragen.

Für den Fall mehrerer Gesellschafter sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Eine Abtretung von Anteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter kann nur nach vorheriger Zustimmung von Gesellschaftern, welche mindestens drei Viertel (3/4) des Kapitals vertreten, erfolgen.

Für alle anderen Angelegenheiten wird auf die Artikel 189 und 190 des luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften verwiesen.

Art. 9. Ein Gesellschafter, seine Erben, Vertreter, Berechtigten oder Gläubiger können weder einen Antrag auf Siegelanlegung an den Gütern und Werten der Gesellschaft stellen, noch in irgendeiner Form den normalen Geschäftsgang der Gesellschaft beeinträchtigen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Bilanzen und die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung beziehen.

Titel III. Verwaltung

Art. 10. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet, die Gesellschafter sein können. Der (die) Geschäftsführer werden von dem alleinigen Anteilinhaber oder der Gesellschafterversammlung bestellt, die sie auch jederzeit wieder abberufen können. Die Geschäftsführer sind ermächtigt, Teilbefugnisse einem oder mehreren Bevollmächtigten zu übertragen.

Art. 11. Die Anzahl, die Amtszeit und die jeweilige Entschädigung der Geschäftsführer werden von dem alleinigen Anteilinhaber oder der Gesellschafterversammlung festgelegt.

Der Posten eines Geschäftsführers gilt als zu besetzen, wenn:

- der Geschäftsführer von seinem Posten durch schriftliche Anzeige gegenüber der Gesellschaft zurücktritt, oder
- der Geschäftsführer seinen Posten kraft Gesetzes aufgeben muss oder wenn er aufgrund Gesetzes von der Eigenschaft als Geschäftsführer ausgeschlossen wird,
- der Geschäftsführer insolvent wird, oder

- der Geschäftsführer durch den alleinigen Anteilinhaber oder die Gesellschafterversammlung abgewählt wird.

Art. 12. Jeder Geschäftsführer ist mit den größtmöglichen Befugnissen ausgestattet, um alle Handlungen zur Verwaltung und Geschäftstätigkeit der Gesellschaft im Einklang mit dem Gesellschaftszweck durchführen zu können. Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Gesellschafterversammlung zugeschrieben werden, fallen in den Aufgabenbereich des/der Geschäftsführer(s). Der/die Geschäftsführer vertreten die Gesellschaft in ihrem eigenen Namen gegenüber Dritten in jeder Rechtsstreitigkeit entweder als Klägerin oder Beklagte.

Art. 13. Die Gesellschaft wird rechtlich in jeder Hinsicht durch die Unterschrift eines Geschäftsführers gebunden. Dies gilt auch für den Fall, dass mehrere Geschäftsführer bestellt sind, es sei denn, dass eine gesonderte Entscheidung getroffen wurde, durch welche die Zeichnungs- oder Vertretungsbefugnis nach Artikel 10 dieser Satzung durch Entscheidung des/der Geschäftsführer(s) an andere Personen delegiert wurde.

Titel IV. Gesellschafterversammlung

Art. 14. Solange die Gesellschaft nur einen Anteilinhaber hat, übt dieser die Rechte der Gesellschafterversammlung gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften aus.

Alle Entscheidungen, die die Kompetenzen der/des Geschäftsführer(s) überschreiten, werden von dem alleinigen Anteilinhaber oder der Gesellschafterversammlung getroffen. Solche Beschlüsse müssen schriftlich gefasst werden und werden in einem speziellen Register der Gesellschaft eingetragen.

Für den Fall mehrerer Gesellschafter werden die Beschlüsse in der Gesellschafterversammlung gefasst oder durch schriftliche Beratung auf Initiative der/des Geschäftsführer(s). Beschlüsse gelten nur als angenommen, wenn Gesellschafter, welche mehr als fünfzig Prozent (50%) des Kapitals vertreten, zugestimmt haben.

Die Gesellschafterversammlungen finden in Luxemburg statt.

Titel V. Geschäftsjahr, Gewinn, Reserven

Art. 15. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am letzten Dezembertag eines jeden Jahres.

Art. 16. Jedes Jahr, am letzten Tag des Monats Dezember, werden ein Inventar der Aktiva und Verpflichtungen der Gesellschaft, sowie eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung erstellt.

Die Einkommen der Gesellschaft, nach Abzug der generellen Ausgaben und der Unkosten, der Abschreibungen und der Provisionen, stellen den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; dieser Abzug ist solange obligatorisch, bis der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt. Der Abzug muss allerdings wieder bis zur vollständigen Herstellung des Reservefonds aufgenommen werden, wenn der Fond, zu welchem Zeitpunkt und aus welchem Grund auch immer, vermindert wurde.

Der verbleibende Betrag des Nettogewinns steht dem alleinigen Anteilinhaber oder der Gesellschafterversammlung zur Verfügung.

Art. 17. Die Gesellschafterversammlung verabschiedet jedes Jahr einen Geschäftsplan, einschließlich eines Haushaltsplans, mit Blick auf das darauffolgende Jahr oder die darauf folgenden Jahre.

Titel VI. Liquidation, Auflösung

Art. 18. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt, welche keine Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung, mit der in Artikel 142 des Gesetzes vom 10. August 1915 in seiner jeweils geltenden Fassung bestimmten Mehrheit, ernannt werden. Der (die) Liquidator(en) verfügt/verfügen über die weitestgehenden Befugnisse zur Veräußerung der Aktiva und Begleichung der Verpflichtungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft sollen alle Auszahlungen, die nach dem Gesetz vorgeschrieben sind, in der Art und Weise erfolgen, wie sie von den Gesellschaftern vereinbart ist.

Titel VII. Verschiedenes

Art. 19. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Parteien auf die bestehenden gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

Zeichnung und Zahlung

Das Kapital der Gesellschaft wird folgendermaßen gezeichnet:

Der oben genannte Herr Dr. Bernhard Engelbrecht zeichnet siebenzig (70) Gesellschaftsanteile gegen Bareinzahlung von siebentausend Euro (EUR 7.000,-).

Die oben genannte Frau Pia Engelbrecht zeichnet siebenzig (70) Gesellschaftsanteile gegen Bareinzahlung von siebentaushundert Euro (EUR 7.000,-).

Der Nachweis über diese Bareinzahlung von vierzehntausend Euro (EUR 14.000,-) wurde gegenüber dem unterzeichneten Notar erbracht.

Kosten

Die von der Gesellschaft infolge der Gründung der Gesellschaft zu tragenden Kosten belaufen sich auf tausendzweihundert Euro.

Beschlüsse der Gesellschafter

Sodann fasst der Erschienene, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse:

(i) Die folgenden Personen werden auf unbestimmte Zeit als Geschäftsführer bestellt:

- Herr Dr. Bernhard Engelbrecht, geboren am 21. Dezember 1967 in München, Deutschland, wohnhaft in 25a, Boulevard Royal, L-2449 Luxemburg; und

- Frau Pia Engelbrecht, geboren am 14. Februar 1967 in Passau, Deutschland, wohnhaft in 25a, Boulevard Royal, L-2449 Luxemburg.

(ii) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 25a, Boulevard Royal, L-2449 Luxemburg.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den erschienenen Bevollmächtigten, hat letzterer mit Uns, dem amtierenden Notar, gemeinsam die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. LOCHEN, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 21. Dezember 2012. Relation: EAC/2012/17238. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2013001539/160.

(13000986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Investment SO.TE.CO. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.908.

Il résulte des actes de la Société que Monsieur Gregorio Pupino, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, a présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur en date du 30 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013005418/15.

(130005803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Motor Car Leasing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 99.919.

EXTRAIT

L'adresse professionnelle de M. Pierre Colas, en sa qualité d'administrateur B de la Société, est avec effet au 14 juillet 2012 sise au 5, rue Xavier Brasseur, L-4040 Esch-sur-Alzette.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Motor Car Leasing S.A.

Référence de publication: 2013005485/13.

(130005601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.
